



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20251120-053_2025-DE

S²LO

Délibération n°053 /2025

OBJET : Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres le treize novembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : BERARD Nicolas

Procuration : FLOQUET Sandra pour BERARD Nicolas

Secrétaire de séance : BRON Isabelle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDÉRANT les évolutions organisationnelles au sein de la collectivité, notamment :

- L'accueil, à compter du 1er janvier 2026, d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA), ce qui entraînera un impact sur l'organisation et le fonctionnement des services administratifs en renforçant leurs capacités et compétences pour le suivi des projets de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant et qu'il leur appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de postes, notamment dans leur durée hebdomadaire,

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

L'assemblée délibérante, Décide :

- **D'ETABLIR** le tableau des effectifs tel que présenté

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20251120-053_2025-DE



	Date et numéro de Délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire du poste en Heures / Minutes
Filière Administrative		A	Attaché territorial	Direction Générale des Services	Général	35 / 35
	DELIB 035-2024 en date du 13 Juin 2024	B	Rédacteur principal – 2 ^{ème} classe	Chargé(e) de gestion RH et comptable	Administratif	35 / 35
	DELIB-052-2025 en date du 20 Novembre 2025	B	Rédacteur – principal 2 ^{ème} classe	Chargé de mission Volontaire Territorial Administratif Chargé d'urbanisme – Coordinateur et chef de projet structurant	Administratif	35 / 35
		C	Adjoint administratif territorial Principal de Première classe	Accueil – Etat civil – Comptabilité	Administratif	35 / 35
Filière culturelle	DELIB 26-2021 en date du 01 Novembre 2021	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Gestionnaire de la médiathèque	Culture	35 / 35
Filière Animation		C	Adjoint territorial d'animation Principal 2 nd classe	Directeur / Directrice ACM	Enfance Jeunesse	35 / 35
		C	Adjoint territorial d'animation	Directeur / Directrice Adjoint(e) ACM	Enfance Jeunesse	35 / 35
		C	Adjoint territorial d'animation Principal 2 nd classe	Animateur / animatrice	Enfance Jeunesse	35 / 35
		C	Adjoint territorial d'animation	Animateur / animatrice	Enfance Jeunesse	35 / 35
		C	Adjoint territorial d'animation	Animateur / animatrice	Enfance Jeunesse	35 / 35
		C	Adjoint territorial d'animation	Animateur / animatrice	Enfance Jeunesse	13.39 / 35
		C	Adjoint territorial d'animation	Animateur / animatrice	Enfance Jeunesse	31.5 / 35
Filière Médico-sociale		C	Agent Spécialisé principal de première classe des écoles maternelles	ATSEM	Enfance Jeunesse	28 / 35
		C	Agent Spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	ATSEM	Enfance Jeunesse	28 / 35
		C	Agent Spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	ATSEM	Enfance Jeunesse	17.5 / 35
Filière Technique		C	Agent de maîtrise principal	Agent technique	Techniques	35 / 35
		C	Adjoint technique territorial	Agent technique	Techniques	35 / 35
		C	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien et de restauration scolaire	Entretien Restauration	34 / 35
		C	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien et de restauration scolaire	Entretien Restauration	29.82 / 35
		C	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien et de restauration scolaire	Entretien Restauration	28.82 / 35
		C	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien et de restauration scolaire	Entretien Restauration	15.53 / 35

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 01 Janvier 2026 ;

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

